

Redéfinir le Patrimoine culturel à l'heure de la globalisation

Sandrine Basilico

► **To cite this version:**

Sandrine Basilico. Redéfinir le Patrimoine culturel à l'heure de la globalisation. Des cultures et des Hommes. Clefs anthropologiques pour la mondialisation, L'harmattan, Collection Logiques sociales, pp.15, 2005. <sic_00490004>

HAL Id: sic_00490004

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00490004

Submitted on 7 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REDEFINIR LE PATRIMOINE CULTUREL A L'HEURE DE LA GLOBALISATION

Sandrine Basilico¹

La définition du patrimoine évolue et change au cours du temps. Chaque génération redéfinit les limites qui caractérisent l'objet patrimonial vivant et évolutif. Le patrimoine s'est toujours et en permanence ouvert et élargi à la réalité sociale, économique et culturelle contemporaine. On parle de patrimoines architecturaux, archéologiques, ruraux, religieux, maritimes, industriels, urbains, scientifiques, linguistiques... Dans tous ces contextes il s'est toujours agi de transmettre d'une génération à une autre un patrimoine qui est valorisé à chaque étape.

Le patrimoine culturel prend aujourd'hui une toute autre dimension. Il n'est plus un secteur marginal, mais il est au cœur du développement sociétal, non seulement dans ses dimensions culturelles, mais aussi économiques et politiques.

A travers la globalisation et l'émergence d'une société en réseaux utilisant les nouvelles technologies de communication, l'homme passe d'une économie industrielle à une société post-industrielle de l'information, dans laquelle le développement procède plus du capital intellectuel, des connaissances et du savoir-faire que des matières premières traditionnelles et des sources d'énergie. Ainsi, le « patrimoine culturel », au sens le plus large du terme, devient également une source majeure de prospérité.

Les mutations économiques en cours apportent des atouts considérables pour le développement mais s'accompagnent de tensions multiples et de disparités : la globalisation de l'économie ne trouvera probablement ses

¹ Chercheur au LAMIC (Nice), Chercheur associé au GREDIC-CNRS (Paris) et expert auprès du Conseil de l'Europe.

appropriations sociales et son éthique qu'après plusieurs décennies. Simultanément, le face-à-face mondial des traditions culturelles, qui résulte de l'accélération des échanges et de la réduction des distances, comporte des risques d'affrontement et de montée des extrémismes de toute nature.

C'est dans ce contexte d'une évolution radicale de la société que le patrimoine culturel a désormais un rôle central à jouer.

En tant que facteur de durabilité, d'identité et de dignité humaine, il se situe en effet au cœur de la logique du développement durable et constitue un élément clef dans la réalisation d'un modèle de société reposant sur l'usage équitable et raisonné des ressources culturelles et naturelles du territoire, sur la reconnaissance des diversités et sur le renforcement du lien social. Ainsi est-il urgent de s'intéresser au patrimoine, dont la définition doit être repensée non pas du seul point de vue de la conservation, mais aussi du point de vue de ses fonctions et de ses significations dans la transformation en cours de la société. A cet égard, le patrimoine culturel au sens large, notamment dans sa dimension environnementale, relative à l'habitat et à la cohésion territoriale, est un élément fondamental du débat sur la diversité culturelle, qui ne saurait être limité aux industries de la culture, de l'audiovisuel, du cinéma et de la télévision.

C'est pourquoi il est nécessaire d'introduire une définition transversale du patrimoine qui présente celui-ci comme un ensemble de savoirs, de valeurs, de réalisations et de traditions - ressource sans cesse enrichie et réévaluée servant à la fois au développement et au renforcement du lien social et politique.

Une telle redéfinition aura sans conteste des implications importantes dans l'activité de conservation du patrimoine.

Vers une redéfinition de la notion de patrimoine

1. Définition traditionnelle

De patrimonium (de pater qui signifie père), le patrimoine est synonyme de transmission. Il correspond traditionnellement au patrimoine architectural défini dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) : « l'expression "patrimoine architectural" est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants :

- Les monuments : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations ;

- Les ensembles architecturaux : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique ;

- Les sites : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique ».

2. Patrimoine, mémoire et identité

En ce sens, la dimension historique du patrimoine culturel est évidente puisque témoin de la culture et de la civilisation humaine. D'où sa nécessaire relation à la

mémoire. Or, comme le note Gillis², « *la relation entre l'identité et la mémoire constitue le sens même de la notion de « patrimoine »*. *Le patrimoine est, en effet, l'appellation que l'on peut donner à un ensemble de mémoire particulier – cette notion d'ensemble recouvrant aussi bien, en l'occurrence, un concept abstrait que sa représentation concrète (ou sa « matérialisation »), sous forme de bâtiments, de sites et de pratiques* ».

Facteur d'identité culturelle, le patrimoine est donc aussi source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté.

S'il occupe une place importante dans les profondes mutations qui affectent notre société c'est d'abord parce qu'il correspond à des attentes fortes de la part des citoyens. Il s'agit parfois d'une recherche de repères que l'on va puiser dans les expressions de la mémoire : il s'agit bien plus souvent de proposer de nouveaux modèles de développement et donc de vie. Aujourd'hui, le patrimoine désigne tout ce qui atteste de l'évolution de la société et entretient le souvenir d'activités humaines abandonnées ou en voie de l'être. L'engouement actuel apparaît surtout comme un recours dans un monde ayant besoin de valeurs.

3. Patrimoine et globalisation

Besoin de valeurs d'autant plus fort à l'heure de la globalisation. Or, parce qu'il s'insère dans l'économie mondialisée, le patrimoine est au cœur du développement économique.

Cependant, son insertion dans l'économie mondiale et dans la société de l'information n'est pas sans poser des difficultés en matière de préservation. Ainsi, pour l'OMC, les biens culturels circulant sur les réseaux sont considérés

² Gillis John R., "Memory and identity : the history of a relationship" in Gillis John R. The politics of national identity, Princeton University Press, 1994, p.3.

comme de simples biens électroniques et relèvent donc du GATT (*Accord Général sur le Commerce et les Tarifs Douaniers*, 1948) ou du GATS (*Accord Général sur le Commerce des Services*, 1995).

La globalisation renvoie à quatre principales transformations : une augmentation des échanges commerciaux traduisant une ouverture croissante des économies ; le rôle joué par les grandes firmes multinationales ou transnationales conduisant à une organisation mondiale de la production ; l'accélération de la circulation mondiale des capitaux et l'instantanéité de l'information. Mais, à rester économique, elle risque de ne pas comprendre son époque et de soulever des mécontentements diffus parfois virulents. « *La mondialisation sera d'autant plus durable qu'elle étendra sa réflexion et ses modes d'action à l'histoire des peuples, des mouvements de population, à la pluridimensionnalité des problèmes de société des relations internationales* »³, questions auxquelles le patrimoine culturel répond en partie.

Il convient donc de définir le patrimoine comme une ressource commune, accessible à tous, au même titre que l'air ou l'espace public de circulation, bref comme un « bien public mondial »⁴.

³ H.Malet, La mondialisation des cœurs, des esprits et de l'intelligence in Pré-rapport sur l'évaluation des politiques relatives au développement durable, Revue Passage, Premier forum mondial du développement durable, Paris, 27, 28, 29/11/2003.

⁴ Le P.N.U.D, à l'origine de cette notion, a déterminé les biens publics mondiaux comme étant l'environnement, la santé, l'éducation, la connaissance (incluant la culture et le patrimoine) et l'information (société de l'information, notamment), la paix et la sécurité. Ce concept de bien collectif et public mondial s'insère prioritairement dans le corpus théorique canonique néo-classique. Or, aujourd'hui, la mondialisation libérale conduit à une délégalation croissante des productions des biens collectifs à des opérateurs privés, à une privatisation et à une marchandisation de biens considérés traditionnellement comme

En ce sens, la définition du patrimoine doit se poser sous l'angle de l'intérêt général de l'humanité associé aux droits culturels de l'homme.

4. Patrimoine et société de l'information

Une réflexion sur le patrimoine et son futur ne peut être envisagée en dehors d'une analyse des règles et enjeux de la société en réseaux qui structure progressivement un nouveau contexte économique, social mais aussi culturel, ni sans une analyse préalable de ce qu'il est convenu d'appeler « la nouvelle économie », fruit d'une révolution technique bouleversant de fond en comble les processus de production, l'organisation et la division du travail et le rôle des patrimoines.

Une telle révolution technique place les patrimoines au cœur d'une hyper-industrialisation tendant à étendre le domaine de la « marchandisation » à divers domaines de la pensée et de l'agir humain.

Cette nouvelle société de l'information est encore trop récente, trop balbutiante, pour avoir déjà conçu, construit, et commencé à gérer un « espace public » d'intérêt général indispensable à toute société. C'est pourquoi il est fondamental de préciser les nouveaux enjeux auxquels il faudra répondre pour que le domaine public de la culture et des patrimoines trouve la place qui lui revient dans la nouvelle société et qu'une nouvelle appréhension du territoire permette de donner aux régions une représentation fine d'elle-même.

Il faut mettre au cœur de la politique du patrimoine le fait que celui-ci est devenu l'un des principaux éléments de développement des industries et services de la société en réseaux, et cela a deux conséquences :

satisfaisant des besoins fondamentaux hors marché (eau, santé, éducation et culture).

- d'une part, une nouvelle technicité de valorisation de ces patrimoines doit être mise en oeuvre, qui modifie en profondeur la portée de ce que l'on désigne habituellement comme politique culturelle ;
- d'autre part, il y a un danger certain de voir passer sous le contrôle des seuls intérêts du marché la réalité de cette valorisation patrimoniale.

La réflexion sur l'espace public est d'autant plus indispensable que la société en réseaux tire essentiellement sa richesse des ressources humaines, de la gestion de la connaissance et des savoirs et de la mise en valeur des patrimoines culturels. Elle se caractérise par une nouvelle ère technologique fondée sur la convergence entre un processus généralisé de numérisation de l'information, devenu un langage universel, des traitements de l'information à l'aide de logiciels en évolution permanente, et la circulation de l'information au travers de réseaux de télécommunication extrêmement performants.

De plus, cette révolution technologique, qui consiste essentiellement en un processus de numérisation généralisée, évolue sans cesse et devient de plus en plus difficile à maîtriser. Elle incite à la mise en réseaux des compétences, ce qui accroît la rapidité de l'innovation et de la création et nécessite impérativement un accompagnement du mouvement et l'appropriation des nouveaux produits et services proposés sur le marché à jet continu.

Cette révolution technologique, qui soutient une révolution industrielle mondiale, induit une dynamique de rupture et de mutation - comme toute révolution, certes, mais ces effets ont une portée sans précédent par rapport aux révolutions antérieures. Ils peuvent en effet être perçus en temps réel à l'échelon planétaire et mettent le monde en court-circuit en étant indifférent aux barrières géographiques, culturelles ou douanières.

Une telle situation peut engendrer des chocs culturels et envenimer les confrontations économiques sociales ou politiques. Simultanément, en rendant visible et accessible de tout point du territoire mondial et vers tout point du territoire mondial, l'ensemble des informations numérisées - dont celles relatives aux patrimoines - la société en réseaux offre donc une chance sans précédent au développement culturel et patrimonial territorial tout en pouvant dans certaines conditions mettre en péril, voire en danger, de très nombreux patrimoines.

Il résultera de cet état de fait une « reterritorialisation » renversant ce qui paraissait jusqu'alors constituer un processus inéluctable : le déclin des territoires face aux réseaux mondiaux. Comme dans bien d'autres domaines, mais peut-être là plus que partout ailleurs, dans cette nouvelle révolution industrielle, le local pourrait devenir l'échelle où il devient possible, par une politique patrimoniale rénovée et modernisée, à la fois de répondre aux besoins identitaires et de se positionner de manière efficace dans l'économie mondiale.

A l'heure de la « nouvelle économie », de la « société de l'information » ou, si l'on se méfie de ces mots-valises, de la numérisation, nous ne pouvons ignorer que la culture est désormais au cœur du développement économique, et tout à la fois, constitue le meilleur gage de la constitution d'une identité continentale rassemblant dans leur extraordinaire diversité les atouts des patrimoines régionaux en une même politique.

Une nouvelle génération d'industries du multimédia s'annonce. Pour celle-ci, les patrimoines territoriaux sont des ressources incontournables qui alimentent en « contenus » les nouveaux services rendus possibles par la généralisation du haut débit... De même que l'on voit déjà émerger une utilisation des patrimoines comme argument de vente de biens et services auxquels ils apportent une valeur ajoutée lucrative.

Mais la nouvelle réalité économique qui confère aux patrimoines une place majeure peut conduire à des effets inquiétants du point de vue de l'accès à la culture. Elle pourrait laisser de plus en plus au seul marché la véritable mise en valeur des biens culturels qui seraient alors exploités par l'intermédiaire de sociétés ou d'entreprises les offrant en contrepartie de services payants. D'où l'importance de faire entrer le patrimoine dans la catégorie des Biens Publics Mondiaux.

D'où également l'importance de la notion de patrimoine numérique que l'UNESCO définit comme se composant « *de ressources uniques dans les domaines de la connaissance et de l'expression humaine, qu'elles soient d'ordre culturel, éducatif, scientifique et administratif ou qu'elles contiennent des informations techniques, juridiques, médicales ou d'autres sortes, créées numériquement ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. Lorsque des ressources sont "d'origine numérique", c'est qu'elles existent uniquement sous leur forme numérique initiale* »⁵ pour rendre compte du fait que désormais, nombre de ressources en matière d'information ou de création sont produites, diffusées, obtenues et conservées sous forme numérique. Le patrimoine numérique aujourd'hui, constitue donc une partie du patrimoine culturel.

5. Patrimoine et développement durable

Le développement durable renvoie aux dimensions économiques, sociales et environnementales. Il oblige à penser le long terme et à satisfaire les besoins des générations actuelles sans porter atteintes à ceux des futures générations. Aujourd'hui, le patrimoine est considéré comme un phénomène large susceptible de contribuer à la démocratie, à

⁵ Charte sur la conservation du patrimoine numérique, adoptée le 17 octobre 2003 lors de la 32^e conférence générale de l'UNESCO, article 1^{er}.

la prospérité économique et à la cohésion sociale de la société globalisée. Il s'inscrit donc au cœur du développement durable par sa fonction même de transmission. Pour preuve, la déclaration d'Helsinki (1996) qui définit le rôle du patrimoine en tant que facteur de développement durable en sa résolution numéro 2. Ou encore, la Convention de Berne de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui déclare que « *la flore et la faune sauvages constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, culturelle, récréative, économique et intrinsèque qu'il importe de préserver et de transmettre aux générations futures* »⁶.

Le patrimoine culturel renvoie bien aux trois dimensions du développement durable :

- la dimension économique (insertion dans l'économie mondialisée)
- la dimension sociale (facteur d'identité et d'intégration)
- du point de vue environnemental, de façon générale, les paysages naturels deviennent rares. Afin de mieux situer le débat, il convient de replacer les humains dans l'histoire de notre planète. La nature se trouve en amont de l'origine humaine. Celle-ci a été transformée par l'homme avec plus ou moins de réflexion sur ses actions et ses conséquences, si bien que souvent la question se pose de savoir s'il est encore possible de parler de nature, sauf pour quelques parties de la Terre plus ou moins épargnées par l'influence des activités humaines. On pourrait considérer comme naturels quelques espaces tels que les déserts, les hauts sommets, les grandes forêts sud-

⁶ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) Préambule.

américaines. Ces lieux où l'homme n'a pas pris le pas sur la nature, le culturel sur le naturel. Le lien entre le naturel et le culturel c'est l'intervention de l'homme sur la nature. La nature est bien un des éléments du patrimoine culturel.

Le patrimoine fait donc partie de notre environnement. Préserver le milieu naturel et conserver l'environnement culturel relèvent alors du même processus, car le développement durable tend à un partage équitable dans l'espace et dans le temps des biens essentiels, dont le patrimoine culturel, qui constitue le patrimoine de l'Humanité selon la terminologie employée par l'UNESCO. Il convient donc – c'est la philosophie du développement durable – de concilier développement et conservation afin que les besoins des générations futures soient satisfaits.

Ces besoins sont les ressources, une atmosphère et une eau non polluées, le milieu naturel et la qualité de vie. Or, le patrimoine fait partie de la « qualité de vie ».

Il existe plusieurs principes du développement durable appliqués au patrimoine :

- prendre en considération les ressources dans le processus de décision ;
- mettre en œuvre des approches "partant de la base" à côté des stratégies de la conservation "partant du sommet" ;
- envisager les buts socio-économiques et les objectifs de conservation globalement plutôt que séparément.
- surveiller les pertes afin de prendre les décisions adéquates;

- concilier développement et conservation ⁷.

Ainsi, le Conseil de l'Europe avance la notion d'environnement culturel dans son projet de Convention-Cadre du patrimoine culturel⁸ afin de donner un sens plus large au terme patrimoine, en y intégrant le patrimoine culturel immatériel et matériel, et la notion de ressources à exploiter. Désormais, il devient possible d'associer patrimoine naturel et culturel, environnement naturel et culturel au cœur du développement durable.

Implications pour la conservation du patrimoine

La conservation du patrimoine a tendu à englober aussi bien les sites que les monuments, ce qui la rend plus conforme à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement dans son ensemble. De fait, il est très difficile, en pratique, de séparer l'environnement « naturel » de l'environnement « culturel ». Or, au cours des vingt dernières années, la responsabilité de l'environnement « vert » s'est transformée. Elle n'incombe plus à un ministère ou à un service spécialisé mais paraît désormais partagée à tous les échelons de la hiérarchie, que ce soit de haut en bas ou de bas en haut. Là encore, il y a des leçons à tirer de cette évolution pour l'environnement culturel.

Par ailleurs, la société de l'information révolutionne le marché, le travail et l'identité. D'une part, les normes universelles menacent la diversité culturelle, et l'appât du virtuel peut nous entraîner à contester la nécessité de

⁷ Clark Kate, « De la réglementation à la participation : patrimoine culturel, développement durable et citoyenneté » *in* Prospective : Fonctions du patrimoine culturel dans une Europe en changement, p.107.

⁸ Définition : « L'environnement culturel englobe tous les aspects du patrimoine culturel associés au paysage et indissociables de ses dimensions naturelles », Convention-cadre du patrimoine culturel (Projet), article 1.

consacrer des fonds à la protection d'éléments réels tels que les édifices, les paysages ou les sites.

D'autre part, la société de l'information crée des occasions de renforcer le patrimoine culturel, car il existe un nouveau marché des connaissances, des données et des compétences. Les facilités d'accès aux informations sur le patrimoine peuvent inciter de nouveaux groupes, plus jeunes, à participer aux projets relatifs au passé. Les connaissances sont synonymes de pouvoir, et les collectivités disposant de données plus étendues sur leur passé seront en mesure de s'engager plus efficacement dans des débats sur l'aménagement de leur région, ou de défendre les repères qui ont une importance pour elles.

Le patrimoine futur, ou l'avenir du patrimoine, ne peut être envisagé en dehors des règles et des défis d'une société en réseaux, qui crée un nouveau contexte économique, social et culturel, ou sans analyse préalable de la nouvelle économie, considérée comme le résultat de la révolution numérique qui a transformé le processus de production ainsi que l'organisation et la division (nationales et internationales) du travail. Une révolution technique d'une telle ampleur met le patrimoine au cœur d'une hyper-industrialisation qui étend la production d'articles de consommation à différents domaines de la pensée et de l'action humaine. Tout ce qui relève du domaine culturel devient ainsi une matière première, sous la forme d'informations numériques de toutes catégories qui demandent à être mises en mémoire (constitution de banques de données) et nécessitent le développement de nouveaux services. Cette tendance accroît la valeur de nombreux actifs et services existants et crée de nouveaux secteurs d'industrie très lucratifs. Enfin, les réseaux de télécommunication en large bande faciliteront la circulation de produits multimédias et les rendront accessibles dans le monde entier.

Le patrimoine culturel historique, tout comme les gènes des espèces animales et végétales, est devenu une

source de matière première « sémantiquement neutralisée », dont on peut « tirer une rentabilité » en fonction des « besoins » ou intérêts du moment. Par conséquent, toute future politique du patrimoine qui ne prendrait pas cet état de choses en considération, que ce soit pour l'approuver ou pour le critiquer, serait non seulement vouée à l'échec, mais, en outre, abandonnerait le patrimoine aux seules mains du commerce. En dernier ressort, il faut décider de ce qui relève du domaine public et doit donc rester propriété publique, et de ce qui appartient au secteur privé.

Car, dans beaucoup d'Etats le patrimoine culturel est isolé, doté de ressources insuffisantes et sous-estimé; on considère qu'il relève d'une activité périphérique plutôt que centrale. Cette tendance se renforce encore si l'on observe que le patrimoine culturel n'est pas perçu à sa juste place à l'échelon des instances européennes.

Pourtant, si notre patrimoine culturel était sous-évalué, voire négligé, dans le présent environnement structuré de plus en plus par les forces de la globalisation, nous risquerions de perdre non seulement des biens matériels, mais aussi le tissu culturel qui constitue notre identité. Elément plus important encore, les Etats se priveraient d'un moyen puissant de protéger et promouvoir les idéaux et principes fondamentaux qui sont la base de toute coopération authentique.

BIBLIOGRAPHIE

- BASILICO S., HUMBERT DROZ SWEZEY A., LE CORNEC-UBERTINI A-H., RIONDET O., Esquisse préliminaire du 10 juillet 2003, Projet de Convention-Cadre européenne du patrimoine culturel, Rapport d'expert, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, juin 2004 (à paraître).
- BASILICO S., HUMBERT DROZ SWEZEY A., LE CORNEC-UBERTINI A-H., Le patrimoine dans l'économie mondialisée : entre bien public et marchandise, Rapport d'expert, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, juin 2004 (à paraître).
- COLLECTIF, Pré-rapport sur l'évaluation des politiques relatives au développement durable, Revue Passage, Premier forum mondial du développement durable, Paris, 27, 28, 29/11/2003.
- COLLECTIF, Coopération et conflits, Forum mondial du développement durable, Paris, 27, 28 et 29/11/2003.
- GELERAU M. (Dir.), Médiation des cultures, Lille, Presses Universitaires de Lille, 2000.
- GILLIS John R. The politics of national identity , Princeton University Press, 1994.
- KAUL I., Les biens publics à l'échelle mondiale, la coopération internationale au XXIe siècle, Office of Development Studies U.N.D.P. New York, Oxford University Press, 2001.
- MATTELART A., La mondialisation de la communication, Paris, PUF, 2002.
- RASSE P. (dir.), Unité-Diversité. Les identités culturelles dans le jeu de la mondialisation, Paris, l'Harmattan, 2002.
- WARNIER J.P., La mondialisation de la culture, Paris, La découverte, 1999.
- WEBER R (dir.), Prospective : Fonctions du patrimoine culturel dans une Europe en changement, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, 2000.